

Marché de Noël

**Du 29 novembre au 1 décembre 2019**

**à ORNANS (25290),**

**Sur la place Courbet et place St Vernier**

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES SALONS ET EXPOSITIONS**

le Marché de Noël organisé par l’association des commerçants aura lieu comme chaque année sur la place Courbet :

* **Le vendredi 29 Novembre de 17h à 22h**
* **Le samedi 30 Novembre de 10h à 22h**
* **Le dimanche 1er décembre de 10h à 18h.**

**Article 1 :**

La participation au Marché de Noël est réservée aux :

* **commerçants**: inscrits régulièrement à la Chambre de Commerce de leur domicile,
* **artisans**: inscrits régulièrement à la Chambre des Métiers de leur domicile,
* **artistes** : travailleurs indépendants qui fourniront leur numéro URSSAF,
* **associations ornanaises déclarées**, qui reverseront leur bénéfice à une association humanitaire et/ou caritative.

**Article 2 :**

Les inscriptions se feront **avant le 1er octobre 2019**, délai de rigueur, afin de pouvoir gérer au mieux l’organisation et la communication de l’événement.

Les formalités devront être accomplies dans les délais prévus par correspondance avant le 1er octobre 2019. **Les demandes par téléphone ne seront pas recevables.**

Les inscriptions ne seront admises qu’accompagnées du règlement par chèque de la cotisation et des justificatifs demandés tels que prévus au bulletin d’inscription (les chèques ne seront encaissés qu’à compter du 30 octobre 2019). En cas de non-paiement de la cotisation à l'inscription, aucun emplacement ne sera réservé.

Les organisateurs ne garantissent pas la prise en compte des demandes de participation arrivées après le 1er octobre 2019.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de dédit annoncé après le 30 octobre 2019.

***La Sélection***

Au vu du dossier d’inscription, l’association ACC’OR, pour effectuer sa sélection, tiendra compte de critères qualitatifs liés aux objectifs et à l’image du Marché de Noël. L’Association des commerçants se préoccupera de la qualité des produits, de leur originalité, de leur diversité et de leur recherche. Il veillera à donner le sens initial de cette fête-phare dans le calendrier chrétien.

**Article 3 :**

L’Association ACC’OR est souveraine dans l’attribution des emplacements. Il sera envoyé confirmation et situation des stands fin octobre. L’emplacement désigné sera alors définitif sans possibilité de changement. En cas de rejet de la demande de participation par l’organisation, le demandeur en sera informé par retour du courrier fin octobre.

**Article 4 :**

Accueil des participants : L’accueil sera assuré par l'association ACC’OR, sur la place Courbet, le vendredi à partir de 12h30 afin d’orienter les exposants sur l’espace qui leur a été attribué pour les trois jours.

**Un chèque de caution est demandé à chaque exposant ; il ne sera pas débité et sera remis après la manifestation une fois le stand vérifié *(les 4 bâches devront impérativement être positionnées pour fermeture du stand).***

**Le vendredi, avant 16h, l’emplacement déterminé par l’association ACC’OR devra être impérativement occupé par son titulaire, avec son propre matériel dont il sera responsable et sa propre marchandise, celle-ci devra correspondre à celle déclarée au moment de l’inscription.**

**Les rallonges et multiprises sont à la charge de l’exposant**

**ainsi que l’aménagement intérieur (table, chaises…)**

**IL EST INTERDIT D’AGRAFER, DE CLOUER SUR LES STRUCTURES.**

**Toute dégradation constatée sera imputée à l’exposant**

**Article 5 :**

L’Association ACC’OR pourra disposer d’office et sans préavis, de tout emplacement dont le titulaire n’aurait pas pris possession le vendredi 29 novembre 2019, sauf excuse valable.

**Article 6 :**

Dès l’installation, tous les véhicules devront impérativement stationner sur les parkings, en dehors de l’exposition

**Article 7 :**

Après la manifestation, chaque exposant devra débarrasser entièrement son emplacement et ne laisser aucun reliquat, ni ordures sur les lieux*, (des containers et sacs poubelle seront à votre disposition)*.

**Article 8 :**

L’Association ACC’OR se réserve le droit de refuser la participation de tout marchand notoirement connu pour présenter et vendre des marchandises non conformes au caractère de la manifestation afin de défendre le sérieux et l’authenticité du Marché de Noël.

**Le vendredi à 17h**, L’Association ACC’OR visitera tous les stands. Il fera retirer toute pièce contraire au présent règlement ou même priera l’exposant contrevenant de quitter les lieux immédiatement et sans indemnité.

Le postulant évincé ne pourra se prévaloir du fait qu’il a été admis à d’autres manifestations, pas plus qu’il ne pourra invoquer comme preuve la correspondance échangée.

**Article 9 :**

Les exposants sont tenus d’observer les règles de sécurité imposées par les règlements et les organisateurs (les parasols chauffants à gaz sont autorisés mais ils doivent être installés à l’extérieur du stand, **le chauffage électrique est strictement interdit**).

**Article 10 :**

Les exposants sont responsables des dommages éventuels occasionnés par eux ou leurs préposés, aux personnes, aux biens et marchandises d’autrui, ainsi qu’aux aménagements municipaux et installations accessoires.

**Article 11 :**

L’Association ACC’OR décline toute responsabilité concernant les risques divers.

**Les** **exposants devront être couverts par une assurance multirisque** ***“exposition***” responsabilité civile.

Ils devront s’informer auprès de leur assureur sur les garanties des risques durant les heures d’ouverture, en particulier à l’égard des tiers et **fournir obligatoirement le nom de la compagnie et une attestation prouvant le paiement de leur contrat d’assurance de l’année en cours.**

**Article 12 :**

Si en cas de force majeure l’exposition ne pouvait avoir lieu, les fonds seraient remboursés, sans intérêt, après déduction de 15 € de frais de dossier. Le retard d’ouverture, la prolongation ou la fermeture anticipée ne pourront donner droit à aucune indemnité.

**Article 13 :**

Les membres de l’Association ACC’OR sont chargés de se tenir à la disposition des exposants. Ils sont habilités à régler tous les cas litigieux après avoir entendu les parties. Les exposants s’engagent à occuper leur stand en permanence pendant les heures d’ouverture jusqu’à la fin du Marché de Noël.

La clôture de la manifestation est fixée au dimanche 1 décembre 2019, 18h, **heure avant laquelle il est demandé pour des raisons de sécurité qu’aucun véhicule ne pénètre sur le lieu de la manifestation.**

**Article 14 :**

Les organisateurs, pendant ces trois journées, s’engagent à créer des animations et spectacles gratuits et à promouvoir cette manifestation.

**Article 15 :**

Malgré le gardiennage de nuit, les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsable des dégâts causés en cas d'intempérie ou de vandalisme sur les objets laissés sur place. **Il serait préférable d’enlever toute marchandise de grande valeur et nourriture périssable.**

**Le service de gardiennage sera assuré du vendredi 29 novembre à partir de 19h00 jusqu’au Dimanche 1er décembre à 8h00.**

**DEMANDE DE PARTICIPATION**

**AU MARCHÉ DE NOËL D’ORNANS**

**Place Courbet, Place St Vernier**

**TARIFS pour 3 jours avec électricité et gardiennage**

**Bulletin à retourner à**

## Association ACC’OR– 7 rue Pierre Vernier - 25290 ORNANS

## Tél : 03 81 62 27 87 ou 06.42.03.72.41

## Accor25@orange.fr

**IMPÉRATIVEMENT avant le 1er octobre 2019 (délai de rigueur)**

Je soussigné(e),

NOM Prénom

Enseigne/association

Activité précise

Adresse

Code postal Ville

Portable Mail

Numéro Siret ou Urssaf :

**Liste des produits vendus** :

**Pour les associations ornanaises uniquement, préciser :**

Votre action humanitaire et/ou caritative

Les coordonnées de l’association bénéficiaire

**□ JE RÉSERVE ……….. emplacement(s)**

* **Place Courbet, Place St Vernier :**

###  Vitabri *3m\*3m (fourni et installé)* 150€

###  Chalet *3m\*3m (fourni et installé, nombre limité)* 180€

###  Restaurateur emplacement nu *9m\*3m*  330€

###  Restaurateur *9m\*3m ( vitabri fourni et installé+ Tables et bancs)* 500€

* Emplacement nu *3m*  110 €
* Emplacement nu *6m*  220 €
* **Je suis une association et je bénéficie de 30% de réduction sur ma/mes réservation(s)**
* **J'aurai besoin d'électricité** (prévoir une rallonge) **Puissance souhaitée** : ……………
* **Je déclare avoir reçu et pris connaissance** du règlement intérieur et en accepter les conditions, en particulier, être assuré pour les risques afférents à une exposition et vente en des lieux publics ou privés pour l'année en cours.

***Je joins à la présente*** *:*

*- Le montant de mon inscription, par chèque à l’ordre d'ACC’OR qui sera encaissé le 30 octobre 2019*

*- Un chèque de caution de 300€ qui ne sera pas débité (remis après vérification du stand occupé) ;*

*- La demande de participation complétée et signée ;*

*- Une photographie des produits exposés (obligatoire même si vous avez déjà participé) ; possibilité d’envoi par mail (accor25@orange.fr)*

*- Une attestation récente correspondant à mon statut de professionnel ou associatif ;*

*- Une attestation d’assurance responsabilité civile professionnelle de l’année en cours.*

* **J’ai pris bonne note que ma candidature ne sera définitive qu’après réception de l'ensemble des documents demandés ci-dessus et acceptation par l’association des commerçants ACC’OR.**

Fait à Le

*Signature précédée de “Lu et approuvé”*